

Journée internationale des femmes 2026

Message conjoint



Photos: Getty Images / Unplash

Journée internationale des femmes 2026 : Droits. Justice. Action. Pour TOUTES les femmes et les filles

Nous, les offices de propriété intellectuelle et d’innovation du monde entier, conformément au thème de cette année “Droits. Justice. Action. Pour TOUTES les femmes et les filles”, réitérons notre message commun selon lequel il convient de s’appuyer sur les efforts déployés de façon soutenue pour maintenir, renforcer et moderniser les systèmes de propriété intellectuelle et les structures d’appui à l’innovation afin de mieux répondre aux besoins des femmes et des filles dans le monde entier.

Nous affirmons que toutes les femmes et toutes les filles jouissent des mêmes droits en matière de protection de leurs inventions, de leurs créations et de leurs innovations grâce à des systèmes de propriété intellectuelle accessibles. Elles ont le droit d’accéder aux procédures liées à la propriété intellectuelle et de les maîtriser, sans faire face à des obstacles insurmontables, de s’approprier et de contrôler les résultats commerciaux découlant de leurs contributions intellectuelles, et d’être prises en considération, visibles et reconnues en tant qu’innovatrices et créatrices dans tous les domaines.

Les femmes sont sous-représentées dans l’écosystème de la propriété intellectuelle. Selon le Rapport 2025 sur les indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle, 18% seulement des inventeurs figurant dans les demandes PCT publiées en 2024 étaient des femmes. Par souci de justice, il est impératif que nous remédiions aux déséquilibres persistants dans le système de la propriété intellectuelle et les cadres d’appui à l’innovation. Des considérations économiques et le potentiel de croissance sont au cœur de notre engagement commun : une plus grande participation des femmes à l’innovation stimule la productivité, la concurrence et la croissance économique. Investir dans l’innovation menée par des femmes et dans les inventions destinées aux femmes permet de révéler des talents et des idées sous-exploités ainsi qu’un potentiel de marché inexploité. Il est important de noter qu’en s’assurant que les femmes peuvent effectivement obtenir et exploiter des droits de propriété intellectuelle, cela peut aider à combler les écarts persistants en matière d’accès au capital et aux marchés, ce qui renforce la croissance des entreprises et élargit les effets socioéconomiques de l’innovation.

Notre engagement exige des mesures concrètes. Nous nous efforcerons de favoriser des approches politiques permettant de réduire les obstacles à l’accès et à l’utilisation de la propriété intellectuelle, sachant que ces obstacles sont souvent amplifiés par des inégalités structurelles et socioéconomiques plus larges, et que les systèmes de propriété intellectuelle inclusifs doivent être adaptés aux différents contextes

nationaux et niveaux de développement. Nous donnerons une plus grande visibilité aux inventrices et aux créatrices afin d’inspirer d’autres femmes, de favoriser l’émergence de modèles et d’ouvrir la voie aux générations futures, en leur montrant ce qu’il est possible de réaliser. Nous renforcerons les services d’éducation et de conseil en matière de propriété intellectuelle destinés aux inventrices, aux entrepreneures, aux chercheuses et aux créatrices, tout en améliorant l’accès aux outils et aux informations relatifs à la propriété intellectuelle afin de soutenir la protection, la gestion, la commercialisation et l’application des droits.

Nous nous engageons à faire en sorte que les femmes puissent bénéficier pleinement des solutions technologiques et des technologies émergentes. Nous tirerons parti, dans le cadre de nos compétences, des politiques publiques qui encouragent l’engagement des femmes et des filles dans les domaines des sciences, de la technologie, de l’ingénierie, des arts et des mathématiques afin de combler l’écart entre les sexes en matière d’éducation et d’accès, de contrôle et d’utilisation des technologies, en créant des environnements propices à l’apprentissage qui fassent activement participer les filles, stimulent leur curiosité, renforcent leur confiance et élargissent leurs horizons professionnels.

Pour orienter nos actions, nous reconnaissons l’importance de collecter et d’analyser des données ventilées par sexe sur la propriété intellectuelle et l’innovation. Il est essentiel de comprendre les domaines dans lesquels les femmes interviennent activement et où subsistent des lacunes, afin de susciter des changements significatifs. Le cas échéant, nous communiquerons ces informations aux décideurs politiques, aux instituts de recherche et aux acteurs de l’innovation afin d’inspirer les politiques, d’orienter les ressources et de faciliter l’élaboration d’indicateurs mesurables qui permettent de suivre les progrès et de recenser les obstacles persistants.

Promouvoir la participation des femmes à l’innovation et à la propriété intellectuelle constitue un moteur du développement durable, de la résilience et de la croissance inclusive pour les générations actuelles et futures. Nous invitons les offices de propriété intellectuelle, les gouvernements, les innovateurs et les partenaires à se joindre à nous dans cet engagement : soutenir les droits, faire progresser la justice et prendre des mesures afin que toutes les femmes et les filles puissent innover, protéger leurs inventions et leurs créations, et contribuer pleinement au progrès mondial. Ensemble, nous pouvons créer un environnement propice à l’innovation qui encourage les femmes et les filles à diriger, créer et façonner l’avenir.

International Women’s Day joint message from:

- General Directorate of Industrial Property (GDIP) of Albania • National Office of Copyright and Related Rights of Algeria • Angolan Institute of Industrial Property
- Antigua and Barbuda Intellectual Property and Commerce Office • IP Australia • Austrian Patent Office • Directorate of Foreign Trade and IP at Ministry of Industry & Commerce of Bahrain
- Department of Patent, Industrial Design and Trademarks (DPDT) of Bangladesh • Belgian Intellectual Property Office • Institute for Intellectual Property of Bosnia and Herzegovina
- Companies and Intellectual Property Authority of Botswana • National Institute of Industrial Property (INPI) of Brazil • Patent Office of the Republic of Bulgaria
- Département de la Propriété Industrielle du Burundi • IGQPI- Institute for Quality Management and Intellectual Property of Cabo Verde • Canadian Intellectual Property Office
- Ministry of Commerce and Industry (SNL-OAPI-TCHAD) • National Institute of Industrial Property- INAPI Chile • Registro Nacional Republica de Costa Rica
- State Intellectual Property Office of the Republic of Croatia • Industrial Property Office of the Czech Republic, Ministry of Culture Czech Republic
- Office Djiboutien de la Propriete Industrielle et Commerciale • Egyptian Intellectual Property Authority (EGIPA) • Ethiopian Intellectual Property Authority
- INPI FRANCE- French Patent and Trademark Office • Gambia Industrial Property Office • National Intellectual Property Center of Georgia-Sakpatenti • European Patent Office
- Hellenic Copyright Organization • Hellenic Industrial Property Organisation (OBI) • Corporate Affairs and Intellectual Property Office of Grenada • Hungarian Intellectual Property Office
- Israel Patent Office • Japan Patent Office • Committee of Intellectual Property Rights of the Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan • Kenya Copyright Board (KECOBO)
- Trademark and Patent Department of Kuwait • Lebanese Intellectual Property Protection Office • Registrar General’s Office (Lesotho IP Office) • Intellectual Property Office of Libya
- Maldives Intellectual Property Office • Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle (CEMAPI) • Direction de la Propriété Industrielle Mauritanie
- Industrial Property Office of Mauritius • Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial • Intellectual Property Office of Mongolia
- Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) • Industrial Property Office of Mozambique • Netherlands Patent Office • Nigerian Copyright Commission
- Nigerian Patents and Designs Office • Nigerian Trademarks Registry • Direccion Nacional de Propiedad Intelectual (DINAPI) Paraguay • Intellectual Property Office of the Philippines
- Patent Office of the Republic of Poland • Portuguese Institute of Industrial Property • State Agency on Intellectual Property of the Republic of Moldova (AGEPI) • Romanian Copyright Office
- Romanian State Office for Inventions and Trademarks (OSIM) • Intellectual Property Office of St. Kitts and Nevis • Registry of Companies and Intellectual Property of Saint Lucia
- Commerce and Intellectual Property Office of Saint Vincent and the Grenadines • Agence Sénégalaise pour la Propriété Industrielle et l’Innovation Technologique (ASPIT)
- Intellectual Property Office of the Republic of Serbia • Office of the Administrator and Registrar General of Sierra Leone • Industrial Property Office of the Slovak Republic
- Companies and Intellectual Property Commission of South Africa • European Union Intellectual Property Office • Oficina Española de Patentes y Marcas
- National Intellectual Property Office of Sri Lanka • Ministry of Justice of Sudan, Intellectual Property Office of Sudan • Swiss Federal Institute of Intellectual Property
- Directorate of Industrial and Commercial Property Protection, Ministry of Economy and Industry (DCIP) of Syrian Arab Republic • Trinidad & Tobago Intellectual Property Office
- Turkish Patent and Trademark Office • Registrar General of Uganda Registration Services Bureau • UK Intellectual Property Office (UK IPO)
- Dirección Nacional de la Propiedad Industrial y Registro de Software de Uruguay • Servicio Autónomo de la Propiedad Intelectual Venezuela
- African Regional Intellectual Property Organization • Zimbabwe Intellectual Property Office • World Intellectual Property Organization